

1  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**

Direction des Séances  
Division des Plénières

*SESSION ORDINAIRE*  
*DE MARS 2025*  
*(2<sup>ème</sup> S.O.)*

**PROCES-VERBAL N° 14**  
**DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 04 JUIN 2025**

TS  
  
Palais du Peuple  


## I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue la veille, est reprise ce mercredi 04 juin 2025, à 15 heures 59 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 74 membres sont présents.
- 14 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- |                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 1. BABANGA MPOTIYOLO Anicet     | 8. KANDA KALAMBAYI Pierre   |
| 2. BACHEBANDEY MANZALO Noëlla   | 9. KUNDA MUTOKI Christian   |
| 3. BAHATI LUKWEBO Modeste       | 10. MUMBERE MACHOZI Papy    |
| 4. BOBOY MWANELA Nadine         | 11. MUYA MUBOYAYI Clément   |
| 5. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 12. NGAMBANI NGOVOLI Adonis |
| 6. IDI TABANI Zakaria           | 13. SAINI SAMUNDENGO Joe    |
| 7. KALONDA DELLA IDI Salomon    | 14. TSHISEKEDI ILUNGA Roger |

- 21 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1. BASEANE NANGAA Christophe | 12. MOBUTU GIALA KASA Albrert-Philippe |
| 2. BEMBA NDOKWA Françoise    | 13. MONDONGE BAMBULU Alexis            |
| 3. ILUNGA KITOMBOLWE Alain   | 14. MUHANZI MUBEMBE Eustache           |
| 4. KABASELE TUBAJIKA Micke   | 15. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard  |
| 5. KANYIMBU SHINDANY Michel  | 16. MWAMIKEDI MAKANI Marcus            |
| 6. LABILA NKALIM Papy        | 17. MWANDO KATEMPA Christine           |
| 7. LODI EMONGO Jules         | 18. NKOLE TSHIMUANGA Gaston            |
| 8. LUMANU NYEMBO Hervé       | 19. NKULU MBUYA Hervé                  |
| 9. MASHATA KAYEMBE Célestin  | 20. REMO YOSSA Michel                  |
| 10. MBINGHO N'VULA Hubert    | 21. VUNABANDI KANYAMIHIGO Célestin     |
| 11. MBUGUJE MAREMBO Anne     |  |

## II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'Assemblée inscrit au calendrier des travaux et à l'ordre du jour, deux nouveaux projets dont l'un portant autorisation de la prorogation de l'état de siège et l'autre relatif à l'aménagement du territoire.

Le Président indique que le second projet de loi sera examiné ultérieurement.

### 1. Examen et vote de quatre projets de loi de ratification des Ordonnances-lois

Procédant à leur adoption, article par article, l'Assemblée plénière adopte l'ensemble des textes de lois tels quels excepté les intitulés de deux projets de loi amendés comme suit :

- ajout du substantif « fonds » entre la conjonction « et » et le terme « africain » à l'intitulé et à l'exposé des motifs du projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-loi autorisant la ratification de l'accord de prêt conclu entre la RDC et le Fonds Africain de Développement pour un montant de 12,5 millions d'unités de compte ;
- remplacement de l'abréviation « MAG » par le groupe de mots « manque à gagner » sur l'ensemble du texte de loi de la Convention de prêt syndiqué entre la République Démocratique du Congo et les Banques commerciales en République Démocratique du Congo.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 76 Sénateurs prennent part aux votes :

- pour le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n° 25/029 du 12 mars 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt n° 16153P du 05 octobre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l'OPEP pour le développement international au titre du programme régional d'appui au développement des infrastructures et de valorisation des ressources en eau transfrontalières entre la République Centre Africaine(RCA) et la République Démocratique du Congo(RDC) « PREDIRE) », pour un montant de 30 millions de dollars américains 62 Sénateurs votent « oui », 6 « non » et 8 votent « abstention » ;
- 72 votent « oui », 1 « non » et 3 votent « abstention » le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n° 25/032 du 12 mars 2025 portant approbation de la prise de participation de l'Etat congolais au capital de la société Air Congo SA ;
- 65 votent « oui », 5 « non » et 6 votent « abstention » le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n° 25/029 du 12 mars 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt n° P-Z1-EBZ-001/2100150044696 du 19 octobre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds africain de développement(FAD) au titre du programme régional d'appui au développement des infrastructures et de valorisation des ressources en eau transfrontalières entre la République Centrafricaine(RCA) et la République Démocratique du Congo(RDC) « PREDIRE) », pour un montant de 12,5 millions d'unités de compte ;
- 69 votent « oui », 1 « non » et 6 votent « abstention » le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n°25/033 du 12 mars 2025 autorisant la ratification de la Convention de prêt syndiqué entre la République Démocratique du Congo et les Banques commerciales en République Démocratique du Congo, pour paiement des manques à gagner.

## **2. Examen et adoption projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo**

Après la lecture, par la Rapporteuse, de différentes recommandations de la Commission mixte Défense-Relations extérieures formulées à l'endroit du Sénat, du Gouvernement à l'issue de l'évaluation de la situation sécuritaire dans l'Est du pays, reproduites, *in extenso*, dans le Compte rendu intégral du jour, l'Assemblée plénière les adopte après amendements de forme ainsi que la réserve émise par la Sénatrice KATUMWA MUKALAY Vicky sur la recommandation relative à l'ouverture de l'aéroport de Goma, quoiqu'assurée par les humanitaires.

Le Président indique que ces recommandations seront transmises au Gouvernement.

Revenant à l'examen et l'adoption du projet de loi, après la lecture de la correspondance du Président de la République adressé aux Présidents des deux Chambres du Parlement sollicitant une nouvelle prorogation de l'état de siège, Monsieur Samuel MBEMBA KABUYA présente l'économie du projet de loi.

A la suite de la motion incidente du Sénateur Michel LINGEPO MOLONGA sollicitant l'adoption de ce projet de loi sans débat, l'Assemblée plénière procède à son adoption, article par article.

Ainsi, l'intitulé, tous les articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés tels quels.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 79 Sénateurs prennent part au vote, 75 votent « oui », aucun « non », 1 « abstention ».

Voté en des termes identiques par les deux Chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

En fin de séance, le Président appelle les Sénateurs à la disponibilité et à l'assiduité aux travaux, en cette période d'approche de la clôture de la session ordinaire de mars 2025. Il indique, par ailleurs, que certains textes seront examinés en procédure d'urgence.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 18 heures 08 minutes.

Fait à Kinshasa, le 04 juin 2025

La Rapporteuse,

  
Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

  
Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE